Image not found or type unknown

Cessation de paiement de pension alimentaire pour un enfant

Par **FRAMBOISINE 29**, le **02/08/2014** à **17:21**

Bonjour,

Mon ami verse une pension alimentaire pour son fils de 17 ans en apprentissage depuis un an (trois semaines en entreprise et une semaine au CFA).Il perçoit 580 euros actuellement et va toucher 800 euros en octobre.

Il n'y a pas eu de jugement lors de la séparation et mon ami va percevoir au chomage 700 euros de moins.Peut-il diminuer ou cesser de payer la pension alimentaire,sachant que la mère prélève une somme importante sur les revenus du gamin?

Merci d'avance de votre réponse,le climat est actuellement très conflictuel.

Par **cocotte1003**, le **02/08/2014** à **18:54**

Bonjour, s'il n'y a aucun jugement fixant la pension, le père n'a aucune obligation de la payer. Si l'enfant qui va bientôt être majeur, veut une pension alimentaire, il saisit le tribunal, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés